

## Bref aperçu

Date d'offre initiale du fonds : Novembre 2009  
Gestionnaire : Société de gestion d'investissement I.G. ltée.  
Valeur totale du fonds : 323 128 786 \$  
Rotation du portefeuille : 39,41 %  
Tous les renseignements en date du 31 décembre 2017

# FPG équilibré IG/GWL

La Great-West, compagnie d'assurance vie  
APERÇU DU FONDS : Fonds de placement garanti du Groupe Investors

Garanties de la police	Unités avec FAD (série A)*			Unités avec FAD (série JFAR)*			Unités sans FA, ni FS (série B)			Unités sans FA, ni FS (série JSF)		
	RFG (%)	VLPU (\$)	Unités en circulation	RFG (%)	VLPU (\$)	Unités en circulation	RFG (%)	VLPU (\$)	Unités en circulation	RFG (%)	VLPU (\$)	Unités en circulation
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	2,92	14,26	3 975 628	2,65	10,53	7 076 210	2,91	14,18	470 552	2,64	10,53	564 289
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	3,02	14,15	5 511 176	2,75	10,52	8 189 410	3,02	14,06	622 338	2,74	10,52	614 252
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

RFG : Ratio des frais de gestion (%) VLPU : Valeur liquidative par unité (\$) Unités en circulation  
Placement minimal au départ : 50 \$, placement supplémentaire : 50 \$. Un minimum de 5 000 \$ est exigé à l'établissement d'un FERR. Série J : Le ménage doit avoir un actif d'au moins 500 000 \$ en fonds et FPG du Groupe Investors.  
\* Les séries A et JFAR sont uniquement offertes pour les placements issus d'échanges de parts d'autres FPG acquises selon l'option avec frais d'acquisition différés et de transferts de titres de Fonds du Groupe Investors acquis selon l'option avec frais d'acquisition différés.

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds de placement garanti, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à l'heure actuelle à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

## Dix principaux placements

en % de l'actif

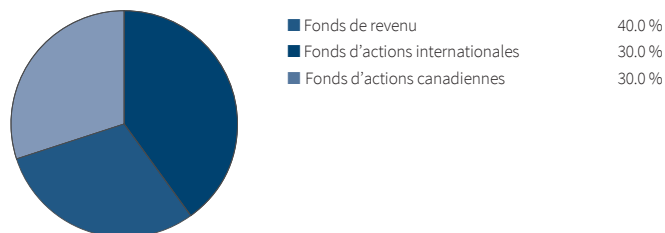
1. Fonds d'obligations canadiennes Investors	20,0 %
2. Fonds d'actions canadiennes Investors	20,0 %
3. Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors	10,0 %
4. Fonds d'actions canadiennes IG FI	10,0 %
5. Fonds de revenu IG Mackenzie	10,0 %
6. Fonds Valeur grande capitalisation É.-U. Investors	10,0 %
7. Fonds d'actions européennes Investors	10,0 %
8. Fonds d'actions panasiatiques Investors	9,0 %
9. Fonds de croissance É.-U. IG Putnam	6,0 %

Total des placements : 9

Les neuf principaux placements représentent 100,0 % du fonds.

## Répartition des placements

en % de l'actif



## À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire avoir accès à une grande variété de fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe et des titres de participation, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Puisque les fonds sous-jacents investissent dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

## Quel a été le rendement du fonds?

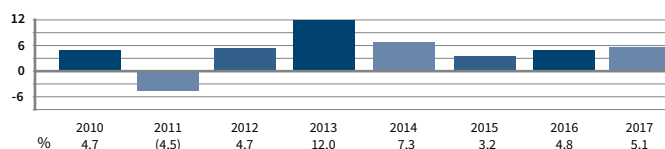
La présente section indique les rendements du fonds au cours des huit dernières années (propriétaire de police qui aurait choisi une garantie 75/75 et des parts de série B). Les rendements sont présentés après déduction du RFG. Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif de son rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le fonds il y a huit ans et qui aurait choisi la garantie 75/75 et des parts de série B aurait un placement d'une valeur de 1 418 \$ au 31 décembre 2017, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel moyen de 4,4 pour cent.

### Rendements annuels (%)

Le graphique suivant montre le rendement du fonds au cours des huit dernières années (propriétaire de police qui aurait choisi une garantie 75/75 et des parts de série B). Sur ces périodes, la valeur du fonds a clôturé à la hausse à sept reprises, et à la baisse à une reprise.



## Quel est le degré de risque?

Faible	Faible à modéré	Modéré	Modéré à élevé	Élevé
--------	-----------------	--------	----------------	-------

La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour de plus amples renseignements.

## Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la section portant sur la garantie applicable de la notice explicative et au contrat.

## Combien cela coûte-t-il?

Au moins l'une des options de frais d'acquisition suivantes s'appliquera. Pour plus de précisions, veuillez consulter la notice explicative et discuter de ce point avec votre conseiller.

### FRAIS D'ACQUISITION

Options de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option avec frais d'acquisition différés (FAD) (séries A et JFAR)	Si vous demandez le rachat d'unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 5,5 % moins de 2 ans, vous payez 5,5 % moins de 3 ans, vous payez 5,0 % moins de 4 ans, vous payez 4,5 % moins de 5 ans, vous payez 4,0 % moins de 6 ans, vous payez 3,0 % moins de 7 ans, vous payez 1,5 % 7 ans et plus, vous payez 0,0 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les FAD ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant que vous retirez. Tous les FAD que vous versez sont remis au Groupe Investors.</li> <li>Le calendrier des FAD est établi selon la date à laquelle vous avez investi la prime.</li> <li>Le rachat d'unités à intervalles réguliers aux termes du plan de retraits systématiques (PRS) se fait sans frais lorsque : <ul style="list-style-type: none"> <li>le barème des frais de rachat qui s'applique à ces unités a pris fin; ou</li> <li>lorsque le montant total racheté durant une année civile aux termes du PRS est égal ou inférieur à 12 pour cent de la valeur marchande au 31 décembre de l'année précédente.</li> </ul> </li> </ul> <p>Remarque : Cette option n'est pas disponible pour les nouveaux achats.</p>
Option sans FA, ni FS (séries B et JSF)	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela ne donne lieu à des frais d'acquisition différés.</li> <li>Si vous achetez des titres du Fonds assortis de l'option sans frais, le Groupe Investors pourrait verser à votre conseiller une prime de vente pouvant atteindre 2,50 %. Le Groupe Investors pourra verser à votre conseiller un montant supplémentaire pouvant atteindre 40 % de la prime de vente si ce dernier compte moins de quatre années de service.</li> </ul>

### FRAIS PERMANENTS DU FONDS

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend aussi les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Le coût de toute option de garantie additionnelle n'est pas compris dans le RFG. Vous devez régler le coût de telles options comme il est décrit ci-après.

Les options de garantie additionnelles offertes sont assujetties aux frais suivants. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter aux sections portant sur les garanties de votre notice explicative et au contrat.

Garanties de la police	RFG				Garanties additionnelles offertes		
	Taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds				Option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès (%)	Option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance (%)	Option de garantie de revenu viager (%)
	Unités avec FAD (série A)	Unités avec FAD (série JFAR)	Unités sans FA, ni FS (série B)	Unités sans FA, ni FS (série JSF)			
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 %	2,92	2,65	2,91	2,64	-	-	1,10
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	3,02	2,75	3,02	2,74	0,11	-	1,10
Garantie applicable à l'échéance de 100 % et garantie applicable à la prestation de décès de 100 %	-	-	-	-	-	-	-

### Commission de suivi

Le Groupe Investors verse la commission de suivi à votre conseiller, à partir des honoraires reçus du fonds en contrepartie des services qui vous sont fournis, tant que vous détenez des unités du fonds. Fondée sur la valeur de vos placements, la commission de suivi correspond à ce qui suit :

- Option avec frais d'acquisition différés (FAD) – jusqu'à concurrence de 0,55 % par année
- Option sans frais d'acquisition, ni frais de sortie – jusqu'à concurrence de 0,70 % par année

Pour toutes les unités, après le 31 décembre 2017 – jusqu'à 0,60 % par année. Si votre conseiller compte plus de quatre années de service, il pourrait recevoir un montant annuel supplémentaire pouvant atteindre 0,09 %.

### Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds. Ces frais sont remis au fonds.

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et demander par écrit d'annuler la police de fonds distincts, le premier paiement automatique de la prime ou tout montant forfaitaire versé à l'égard de la police dans les deux jours ouvrables qui suivent la première de ces deux éventualités : la date à laquelle vous avez reçu la confirmation de l'opération ou cinq jours ouvrables après la mise à la poste de la confirmation.

Votre demande d'annulation doit être faite par écrit et peut être envoyée par courriel, par télécopieur ou par la poste. Le montant remboursé correspondra au montant de la prime annulée ou à la valeur des parts applicables acquises le jour du traitement de votre demande, selon le moindre de ces deux montants. Le montant remboursé s'appliquera uniquement à l'opération en question et inclura le remboursement des frais d'acquisition ou des autres frais que vous aurez payés.

### Renseignements

Communiquez avec le Groupe Investors ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le fonds. Ces documents et l'Aperçu du fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Au Québec :  
Groupe Investors  
2001, boulevard Robert-Bourassa  
Bureau 2000  
Montréal (Québec) H3A 2A6  
1 800-661-4578  
www.groupeinvestors.com

Ailleurs au Canada :  
Investors Group  
447, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5  
1 888 746-6344